

Agro-industrie : dernière ligne droite avant la mise en œuvre du contrat programme

■ Les textes d'application du contrat-programme de l'industrie agroalimentaire, à savoir les décrets et les arrêtés, sont en cours d'élaboration ■ Les mesures transverses contenues dans le contrat-programme devraient permettre de dispenser 30 000 formations, réaliser 200 campagnes de communication et développer 350 brevets.

Signé le 17 avril dernier durant la 9^e édition des assises de l'agriculture, le contrat-programme de l'industrie agroalimentaire entame sa dernière ligne droite avant sa mise en œuvre effective. «Les textes d'application, à savoir les décrets et les arrêtés, sont en cours d'élaboration pour qu'ensuite une commission de pilotage puisse s'activer à accompagner les sept représentants des filières ciblées dans la mise en œuvre du contrat-programme», précise Ahmed Ouayach, président de la Confédération marocaine de l'agriculture et du développement rural (Comader), une des 13 associations professionnelles ayant signé le contrat-programme. L'enveloppe globale du contrat-programme d'une durée de cinq ans est, pour rappel, de 12 milliards de DH dont 8 milliards de fonds privés et 4 milliards de fonds publics. «Chaque projet validé dans une des sept filières ciblées sera financé à hauteur de 66% par le privé et à 33% par le public», précise Mohamed Fikrat, président de la Fédération nationale de l'agroalimentaire (Fenagri).

En plus des objectifs et des plans d'action par filière, des mesures transverses contenues dans le contrat-programme devraient permettre



de dispenser 30 000 formations, de réaliser 200 campagnes de communication et de développer 350 brevets, toujours selon le président de la Fenagri. Il ajoute qu'une charte d'investissement pour la stimulation de l'investissement privé, un des objectifs principaux du contrat-programme, est en préparation.

Autres objectifs, l'intégration de l'amont agricole et l'aval industriel, la mise à niveau de l'outil productif, le développement rural, la sécurisation et l'augmentation du revenu des agriculteurs, la promotion des exportations du secteur... Ce contrat-programme ambitieux de géné-

rer près de 47 milliards de DH de chiffre d'affaires supplémentaire dont 13 milliards à l'export. Il devrait générer 13 milliards de valeur ajoutée additionnelle et plus de 38 500 emplois.

30% du PIB industriel, 150 000 personnes employées et 2 100 entreprises

Mise en place de projets R&D et de sessions de formation professionnelle, installation de nouvelles unités de transformation et modernisation des unités existantes... Tels sont, entre autres, les actions qui seront mises en œuvre dans les sept filières

ciblées, pilotées par 13 inter-professions représentant le secteur privé.

Ainsi, dans la filière des fruits et légumes transformés, le contrat-programme prévoit l'installation de 43 nouvelles unités de transformation de produits à forte valeur ajoutée, l'exportation de 45 000 tonnes supplémentaires de produits à forte valeur ajoutée et 45 000 tonnes supplémentaires d'olives de table, ainsi que 25 000 tonnes supplémentaires d'abricots en conserve. Dans la filière des agrumes et des fruits et légumes frais, il est prévu d'installer 79 nouvelles stations de conditionnement, 92 nouvelles unités frigorifiques et une unité d'écrasement de petits fruits.

Pour ce qui est de la filière de l'huile d'olive, il s'agit de moderniser 75 unités de trituration, d'exporter 200 000 tonnes supplémentaires d'huile d'olive et de certifier 25 entreprises du secteur. Dans l'industrie laitière, 10 nouvelles unités de valorisation du lait et 3 unités de production de poudre de lait seront installées. Il est aussi prévu d'exporter 189 000 tonnes supplémentaires de produits laitiers.

A propos de l'industrie de la biscuiterie, confiserie et chocolaterie, le contrat-programme

devrait permettre la création de 11 nouvelles unités de production, des exportations supplémentaires de 520 MDH, le développement de 15 projets R&D et la formation de 6 800 personnes.

L'industrie des viandes n'est pas en reste puisque le contrat-programme lui permettrait la modernisation de 5 650 tueries traditionnelles et points de vente ainsi que l'exportation de 172 000 tonnes supplémentaires de produits transformés. Enfin, l'industrie des pâtes et couscous sera renforcée par 14 lignes de conditionnement pour l'exportation de 19 000 tonnes supplémentaires de pâtes et couscous.

Notons par ailleurs que ce contrat-programme a été élaboré sur la base d'une étude stratégique du secteur agroalimentaire menée entre février et septembre 2015 par la Fenagri et le ministère du commerce et de l'industrie. Il devra pérenniser et accélérer l'intégration des filières, encouragée par le Plan Maroc Vert (PMV) et s'inscrire dans l'esprit du Plan d'accélération industrielle (PAI). Reste que des mesures fiscales incitatives ne sont pas inscrites sur le document consulté par *La Vie éco*. Toutefois, le patron de la fédération ne les exclut pas, sans pour autant donner plus de détails. A cet égard, rappelons que la Loi de finances 2016 avait introduit un régime spécifique de taxation des produits agricoles permettant de déduire une taxe non apparente sur le prix d'achat de certaines matières d'origine locale, destinées à la production locale et vendues localement.

Maillon essentiel de la chaîne de valeur alimentaire, l'agro-industrie représente 30% du PIB industriel, emploie à ce jour 150 000 personnes et compte environ 2 100 entreprises ■

MENDI JAOUHARI

Treize interprofessions ont paraphé le contrat programme

En plus de trois départements ministériels, pas moins de 13 fédérations et associations représentant le secteur privé ont paraphé le contrat-programme. Il s'agit de la Fédération nationale de l'agroalimentaire (Fenagri), la Confédération marocaine de l'agriculture et du développement rural (Comader), la Fédération interprofessionnelle marocaine des agrumes (Maroc Citrus), la Fédération interprofessionnelle des fruits et légumes (Fifel), la Fédération nationale de la minoterie (FNM), la Fédération des industries de la conserve

des produits agricoles du Maroc (Ficopam) et l'Association marocaine des industries des pâtes alimentaires et couscous (Amiac). Sont également signataires, l'Association de la biscuiterie, confiserie et chocolaterie (AB2C), la Fédération d'arboriculture fruitière au Maroc (Fedam), la Fédération interprofessionnelle du secteur avicole (Fisa), la Fédération interprofessionnelle des viandes rouges (Fiviari), la Fédération interprofessionnelle du lait (Fimalait) et la Fédération interprofessionnelle de l'olive (Interprolive) ■